

Les allocataires du Revenu de solidarité active en Île-de-France au 30 septembre 2012

N°10-Avril 2013

Au 30 septembre 2012, l'Île-de-France compte 356 200 allocataires du revenu de solidarité active (Rsa), ce qui représente 6 % de la population francilienne. De fin mars à fin septembre 2012, le nombre d'allocataires et de personnes couvertes est resté très stable. Fin septembre 2012, le Rsa jeunes concerne 756 jeunes et sa montée en charge deux ans après sa création marque le pas.

■ Un nombre de bénéficiaires du Rsa stable en Île-de-France

Encadré 1

Définition du Revenu de Solidarité Active (Rsa)

Le revenu de solidarité active a été créé par la loi du 1er décembre 2008 et mis en place en juin 2009. C'est une prestation dégressive co-financée par le Département et l'État. La part financée par le Département est appelée « Rsa socle », la part financée par l'Etat, « Rsa activité ». Elle complète les ressources du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti. Il est attribué à un foyer remplissant certaines conditions administratives (déclaration de ressources, fiches de paie) et dont les revenus sont inférieurs à un plafond qui dépend de sa configuration familiale et de sa situation vis-à-vis du marché du travail. Le montant du Rsa correspond à la différence entre le montant maximal de Rsa (montant forfaitaire + 62 % des revenus d'activité du foyer) et les ressources (incluant le forfait d'aide au logement). Au 1er janvier 2012, le montant forfaitaire est de 475 euros pour une personne seule et de 855 euros pour un couple avec un enfant.

Fin septembre 2012, 356 200 foyers allocataires bénéficient du Rsa (cf. encadré 1) en Île-de-France. La majorité d'entre eux, 284 000 (80 %) perçoivent le Rsa socle et 72 200 (20 %) le Rsa activité seul.

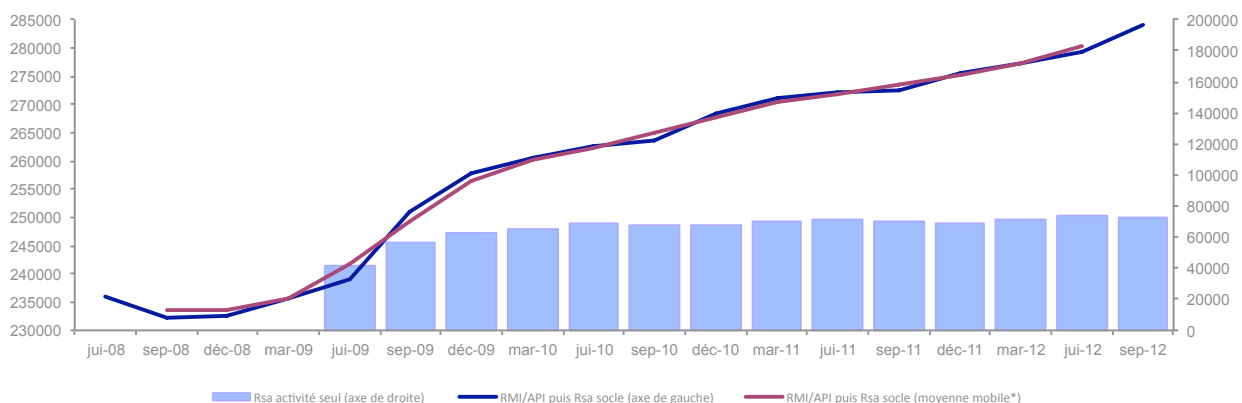
Parmi les bénéficiaires du RSA socle, volet « revenu social minimum » du dispositif, 247 600 bénéficient de la partie Rsa socle seul et 36 430 de la

partie « Rsa socle et activité ». Cette composante « Rsa socle et activité » qui remplace les dispositifs d'intéressement et les contrats aidés permet aux personnes ayant de faibles revenus d'activité et lorsque leurs ressources globales sont inférieures au montant forfaitaire du Rsa, de pouvoir bénéficier d'un complément de revenu. Le Rsa majoré est versé à 39 300 personnes ayant la charge d'au moins un enfant né ou à naître et se retrouvant en situation d'isolement et le Rsa jeunes à 756 personnes. La petite couronne abrite près de sept allocataires sur dix concentrés essentiellement à Paris et en Seine-Saint-Denis (cf. tableau 1). Si on prend en compte l'ensemble des membres des foyers allocataires (allocataires, conjoints et enfant(s) à charge de moins de 25 ans), 725 700 personnes habitant en Île-de-France sont couvertes par le Rsa, soit 6,1 % de la population francilienne. Près de 183 000 personnes vivent dans un foyer de travailleurs pauvres dont les revenus ont été un peu améliorés avec cette prestation, en moyenne chaque foyer accueille 2,5 personnes. Environ 543 000 personnes sont couvertes par le Rsa socle, soit 4,6 % de la population. Elles résident principalement en Seine-Saint-Denis et à Paris. Entre juin et septembre 2012, le nombre de foyers allocataires du Rsa a augmenté de 1 %, ce qui suit la tendance générale depuis le début de l'année 2012. Mais l'évolution diffère selon le type de Rsa. La hausse trimestrielle des foyers bénéficiaires du Rsa socle atteint 1,7%, tandis que celle du Rsa socle seul est de 2 %.

Tableau 1. Répartition des allocataires du Rsa selon la composante

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Rsa Socle	61 327	27 967	69 485	35 483	23 655	18 604	20 863	26 659	284 042
Socle seul	52 192	23 992	61 961	31 395	20 456	16 313	17 908	23 395	247 612
Socle et activité	9 135	3 975	7 524	4 088	3 199	2 290	2 955	3 264	36 430
Rsa activité seul	14 449	8 339	15 207	8 002	7 240	5 916	5 998	7 038	72 189
Total Rsa	75 776	36 306	84 692	43 485	30 895	24 520	26 861	33 697	356 232
Dont Rsa majoré	5 306	3 610	9 615	4 606	4 797	3 026	3 796	4 522	39 278
Dont Rsa jeunes	133	84	89	85	99	98	85	83	756

Figure 1. Évolution trimestrielle du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle et nombre d'allocataires bénéficiaires du Rsa activité seul (en milliers)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France

Lecture : Le nombre d'allocataires du Rmi ou de l'Api puis du Rsa socle passe de 279 200 à 284 000 entre juin 2012 et septembre 2012.

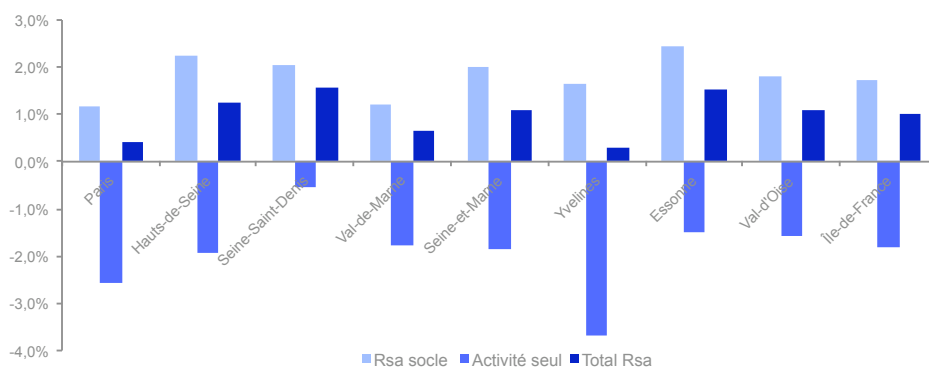
* Comme la série statistique est trimestrielle (période de trois mois), des moyennes mobiles d'ordre 3 ont été calculées qui permettent de « lisser » la série et de mettre en évidence des tendances à long terme.

Le nombre d'allocataires du Rsa activité seul diminue de 1,8 % (cf. figure 1 et 2).

A Paris et dans les Yvelines, cette baisse est élevée ; elle atteint - 2,6 % et - 3,7 %. Le Rsa activité seul n'étant perçu uniquement qu'en complément d'une activité professionnelle, la baisse de cette composante est à relier à la situation dégradée du marché du travail (cf. figure 2).

deux tiers étant des hommes (cf. figure 3). Les familles monoparentales représentent près d'un tiers des foyers bénéficiaires, dans la presque totalité il s'agit de femmes. Les couples avec enfants représentent 13,7 % des bénéficiaires du Rsa. Comparativement à l'ensemble des foyers bénéficiaires du Rsa, ceux percevant le Rsa activité seul sont deux fois plus fréquem-

Figure 2. Évolution trimestrielle du nombre d'allocataires du Rsa selon les départements et la composante de juin à septembre 2012



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012

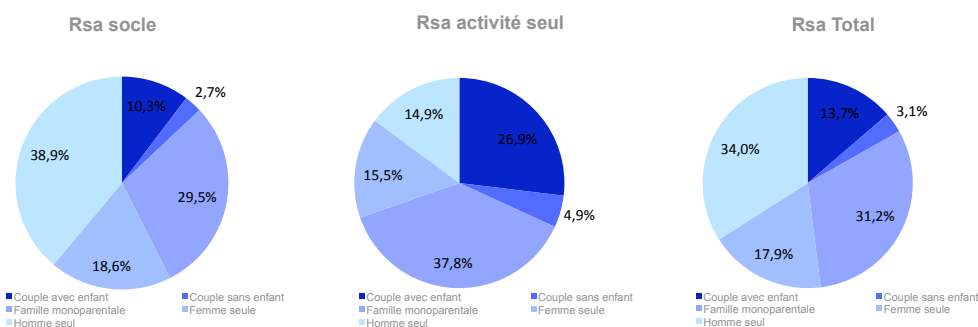
Lecture : De fin juin à fin septembre 2012, le nombre d'allocataires du Rsa socle a augmenté de 1,2 % à Paris.

■ Des profils familiaux différenciés selon la composante du Rsa

En Île-de-France, parmi les bénéficiaires du Rsa plus d'une personne sur deux vit seule, près des

ment des couples avec enfant(s), et un peu plus souvent des familles monoparentales. Au final, ce sont dans près de deux cas sur trois une famille avec un ou des enfants à charge, et parmi ces familles près de six sur dix sont monoparentales.

Figure 3. Structure familiale des allocataires du Rsa selon la composante



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012

Lecture : Fin septembre 2012, 39 % des allocataires du Rsa socle sont des hommes seuls.

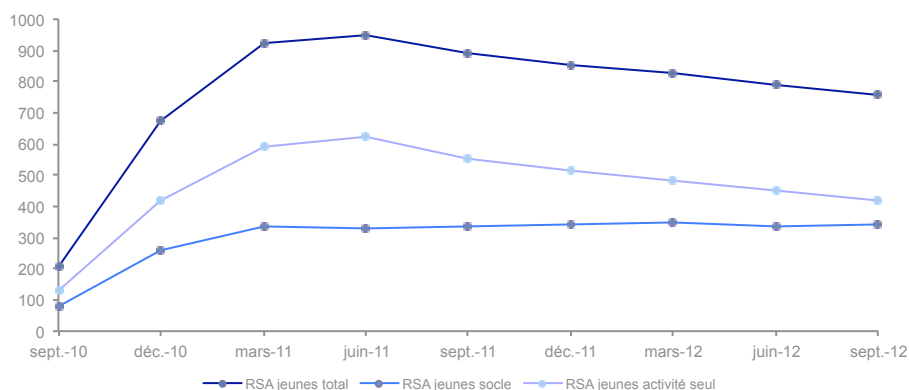
■ Une baisse des allocataires du Rsa jeunes

Entré en vigueur en septembre 2010, le dispositif Rsa jeunes repensé pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes marque le pas. Le nombre de jeunes actifs bénéficiaires du Rsa jeunes (1) a

tements de la grande couronne concentrent près d'un bénéficiaire du Rsa jeunes sur deux (48 %) (cf. tableau 2).

Le nombre de bénéficiaires atteint son niveau le plus élevé à Paris où 133 jeunes sont concernés par le dispositif, soit près de 18 % des allocataires

Figure 4. Evolution trimestrielle du nombre d'allocataires percevant le Rsa jeunes depuis septembre 2010 en Île-de-France



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012
Lecture : Le nombre d'allocataires du Rsa jeunes passe de 894 à 756 entre septembre 2011 et septembre 2012 en Île-de-France.

connu sur la première année une forte augmentation : à sa mise en place, 210 allocataires en bénéficient pour atteindre 900 en septembre 2011. Entre septembre 2011 et septembre 2012, leur nombre accuse une diminution de 15 %, les effectifs passant de 894 à 756 bénéficiaires.

franciliens. Ceci peut s'expliquer par la forte proportion des 18-24 ans dans la capitale où ils sont représentés à 21 % (2).

En Île-de-France, plus d'un jeune sur deux perçoit la composante Rsa activité seul (55 %). À l'inverse, parmi l'ensemble des allocataires du Rsa non ma-

Tableau 2. Répartition des allocataires du Rsa jeunes selon la composante

	Paris	Hauts-de-Seine	Seine-Saint-Denis	Val-de-Marne	Seine-et-Marne	Yvelines	Essonne	Val-d'Oise	Île-de-France
Nombre d'allocataires dont :	133	84	89	85	99	98	85	83	756
RSA jeunes socle seul	38	25	38	31	39	38	32	31	272
en %	28,6	29,8	42,7	36,5	39,4	38,8	37,6	37,3	36,0
RSA jeunes socle et activité	13	8	6	11	12	6	7	5	68
en %	9,8	9,5	6,7	12,9	12,1	6,1	8,2	6,0	9,0
RSA jeunes activité seul	82	51	45	43	48	54	46	47	416
en %	61,7	60,7	50,6	50,6	48,5	55,1	54,1	56,6	55,0
Total en %	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012
Lecture : Fin septembre 2012, 62 % de bénéficiaires du Rsa jeunes à Paris touchent la composante activité seule.

Cette baisse s'explique uniquement par celle de la composante 'activité seul' dont la part est, de par les conditions d'attribution du Rsa jeunes, très majoritaire. C'est cette même composante qui accuse une baisse d'un quart de ces bénéficiaires en un an. Cette évolution révèle les difficultés d'accès à l'emploi auxquelles sont confrontés les jeunes (cf. figure 4).

Fin septembre 2012, les bénéficiaires du Rsa jeunes représentent 0,2 % de l'ensemble des allocataires du Rsa non majoré ; cette part est peu contrastée sur les départements d'Île-de-France. Elle est légèrement plus élevée dans les départements de Seine-et-Marne où elle atteint 0,4 % et 0,5 % dans les Yvelines et l'Essonne. Les départe-

mentaires c'est le cas d'un allocataire sur cinq. En Seine-et-Marne, cette proportion atteint 48,5 %. À Paris et dans les Hauts-de-Seine, c'est le cas de plus de six allocataires sur dix.

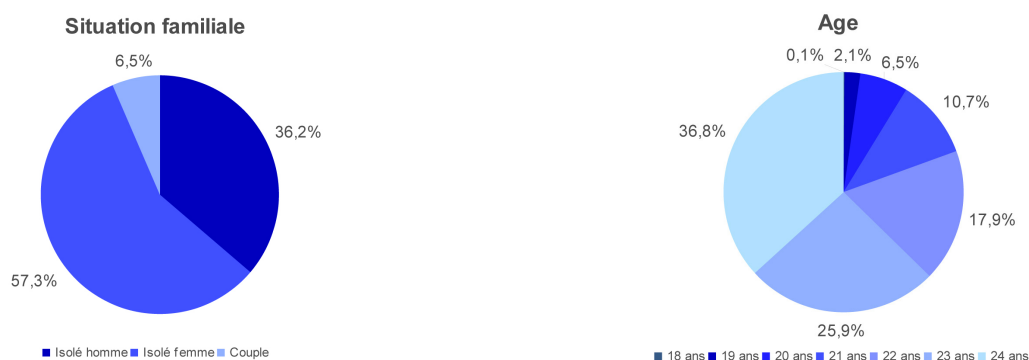
■ Les principaux bénéficiaires du Rsa jeunes, des femmes seules

Parmi les personnes allocataires du Rsa jeunes, 94 % vivent seules (cf. figure 5) et parmi celles-ci, six sur dix sont des femmes, un peu plus en Seine-Saint-Denis et dans le Val-d'Oise où cette proportion atteint sept sur dix. L'âge moyen d'un allocataire francilien est de 23 ans, proche de la limite d'âge supérieure d'éligibilité.

(1) Le Rsa est accessible aux jeunes âgés de 18 à moins de 25 ans et sans enfant(s) à charge, avec une condition préalable d'activité professionnelle : avoir travaillé pendant l'équivalent de deux années d'activité à temps plein au cours d'une durée de trois ans précédant la demande (en cas de période(s) de chômage indemnisé, cette durée peut être prolongée au maximum de six mois). Ces nouveaux allocataires bénéficient du Rsa non majoré et peuvent prétendre à chacune des trois composantes du Rsa.

(2) Recensement Insee au 1er janvier 2010.

Figure 5. Répartition des allocataires du Rsa jeunes selon la situation familiale et l'âge



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012

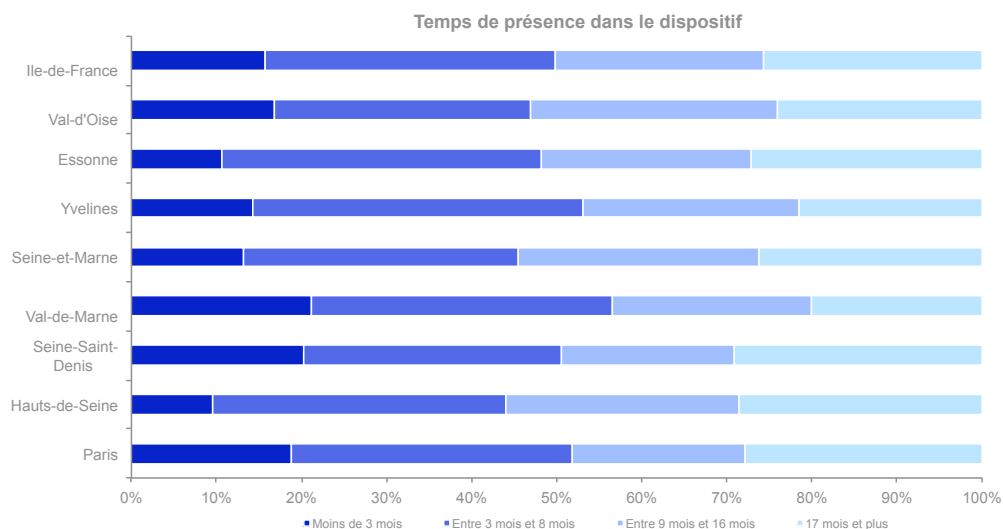
Lecture: Fin septembre 2012, plus de 6 allocataires du Rsa jeunes sur 10 sont dans la limite d'âge supérieure d'éligibilité.

■ Un allocataire sur deux présent dans le dispositif depuis plus d'un an

En moyenne, la durée de présence dans le dispositif Rsa jeunes s'établit à près d'un an (11 mois). L'essentiel des allocataires de cette prestation est entré dans le dispositif depuis neuf mois et plus (50 %) (cf. figure 6). Alors que le temps de présence dans le dispositif est le plus faible dans le Val-de-Marne (près de six allocataires sur dix en bénéficient depuis moins de neuf mois), les allocataires altoiséquanais sont près de six sur dix à le percevoir depuis au moins neuf mois.

À la fin du troisième trimestre 2012, un peu plus d'un allocataire du Rsa jeunes sur deux perçoit 200 euros et plus. C'est en Seine-Saint-Denis et en Essonne que le nombre d'allocataires du Rsa jeunes percevant au moins 400 euros est le plus important, un peu plus de quatre allocataires sur dix sont concernés. En effet, de par leur ancrage socio-économique, ces deux territoires abritent des jeunes davantage concernés par la précarité (chômage) que dans les autres départements d'Île-de-France.

Figure 6. Répartition des allocataires selon le temps de présence dans le dispositif par département (3)



Source : Caisses d'allocations familiales d'Île-de-France, septembre 2012

Lecture: Fin septembre 2012, en Île-de-France plus d'un quart des allocataires du Rsa jeunes sont dans le dispositif depuis près d'un an et demi.

(3) Le temps de présence dans le dispositif est calculé en considérant qu'un mois comprend 30 jours.